



# Capenergie 4

## Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

---

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n°2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des instructions DOC-2008-03 et DOC-2014-01 de l'AMF.

## Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 4 .....	3
2. Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris .....	5
2.1. Objectif d’alignement de la stratégie d’investissement avec l’Accord de Paris .....	5
2.2. Résultats pour 2023 .....	6
2.3. Intégration de la stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris dans le processus d’investissement de Capenergie 4.....	7
2.4. Actions de suivi et ambition de Capenergie 4 pour 2024 .....	7
3. Stratégie d’alignement de Capenergie 4 avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	8
3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique .....	8
3.2. Contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	10
3.3. Mesure de l’impact de Capenergie 4 sur la biodiversité .....	12
4. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques .....	13
4.1. Processus d’identification, d’évaluation et de priorisation et de gestion des risques lié à la prise en compte des critères ESG.....	13
4.2. Principaux risques en matière de durabilité .....	13
4.2.1. Caractérisation des risques en matière de durabilité .....	13
4.2.2. Zoom sur l’exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux .....	15
4.3. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques.....	22
4.4. Plan d’action pour la réduction à l’exposition aux risques.....	22
4.5. Estimation quantitative de l’impact financier des risques ESG .....	22
5. Annexe.....	23
5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques.....	23
5.2. Principales Incidences Négatives du Fonds géré .....	24

## 1. Présentation du fonds Capenergie 4

Capenergie 4 constitue la **4<sup>e</sup> génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), stratégie axée sur les énergies renouvelables. Créé en 2019, le fonds a achevé avec succès sa levée de fonds en 2021 en atteignant les plus de **660 M€**, et a ainsi dépassé le « hard cap » qu'il s'était fixé à 600 M€.

Au-delà d'investir dans des plateformes de production d'énergies renouvelables, l'objectif de Capenergie 4 est triple :

- Augmenter les capacités de production d'énergies renouvelables ;
- Accompagner la transformation du pipeline de projets en actifs opérationnels ;
- Atteindre une taille critique pour les portefeuilles de projets opérationnels, afin de pouvoir être revendus à des investisseurs sur le long terme.

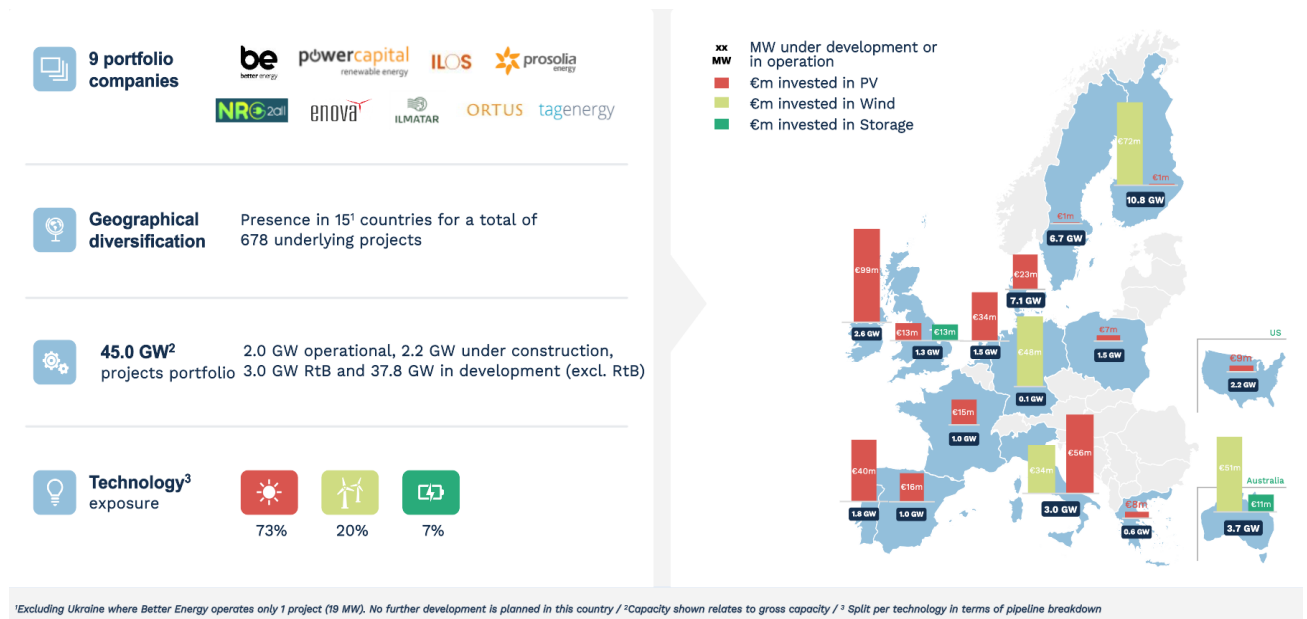
La stratégie du fonds consiste à investir des capitaux dans des développeurs d'infrastructures d'énergies renouvelables, et à les accompagner afin qu'ils deviennent **producteurs d'électricité indépendants**. Le fonds contribue ainsi à répondre à la **forte demande en capital en Europe pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables**.

En 2023, le portefeuille était constitué de **9 actifs**, dont les projets sont principalement localisés en Europe et spécialisés dans les énergies solaires photovoltaïques, l'éolien et le stockage d'électricité par batteries, comme représenté par le visuel de répartition géographique et sectorielle du portefeuille Capenergie 4 en page 4. Au global, **1 259 GWhs** d'électricité issue de sources renouvelables ont été produits en 2022. Cela correspond à **345 337 tCO<sub>2</sub><sup>1</sup>** évitées grâce aux investissements réalisés par le fonds.



<sup>1</sup> Ce résultat a été obtenu en se basant sur une méthodologie interne de mesure des émissions de CO<sub>2</sub> évitées conçue par Omnes, à partir des données de production d'énergie fournies par les entreprises du portefeuille.

## Actifs du fonds Capenergie 4 au 31/12/2023



Omnes se positionne comme **leader en matière d'ESG** (« Environnement, Social, Gouvernance »), et a entrepris une démarche globale en ce sens. Les entreprises en portefeuille sont ainsi encouragées à avoir un impact ESG positif tout au long de leur chaîne de valeur. Le fonds Capenergie 4 a obtenu le label GreenFin en 2019.

Plus largement, les fonds Capenergie contribuent à l'atteinte de 4 objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies :



Capenergie 4 réalise ses investissements en France et en Europe et est donc **conforme aux réglementations européennes en vigueur**, notamment au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Par la nature de son activité d'investissement, Capenergie 4 promeut des caractéristiques environnementales à travers ses investissements et auprès de ses partenaires. Le fonds est donc **classé en tant qu'Article 8 selon la nomenclature SFDR**.

En France, les activités d'investissement d'Omnes, y compris du fonds Capenergie 4, sont régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Avec plus de 500 m€ d'encours en 2023, **Capenergie 4 est assujéti aux obligations de transparence de la Loi Energie Climat**. Ce rapport vise à attester de la conformité de Capenergie 4 aux exigences de l'Article 29 de la Loi Energie Climat.

## 2. Stratégie d’alignement avec les objectifs internationaux de l’Accord de Paris

### 2.1. Objectif d’alignement de la stratégie d’investissement avec l’Accord de Paris

A travers sa thèse d’investissement, **Capenergie 4 est engagé à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** par la promotion des énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe. Ainsi, **Capenergie 4 soutient activement les objectifs de long terme en matière de réchauffement climatique fixés par l’Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d’énergies renouvelables** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des modes de production d’énergie faiblement carbonés comparativement aux sources d’énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un acteur pionnier et leader de cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 4 incarne cette ambition. En effet, à travers ce fonds, nous projetons de financer **6,9 GW de capacité d’énergie renouvelable additionnelle d’ici 2025.**

A ce jour, cette contribution est en cours de formalisation dans la stratégie Climat du fonds, et aucun objectif quantitatif de réduction n’a pour le moment été fixé.

Dans l’attente de la formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour Capenergie 4, nous évaluons l’alignement du fonds aux objectifs internationaux de l’Accord de Paris à travers deux indicateurs – les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de CO<sub>2</sub> évitées.

Néanmoins, nous avons débuté le suivi de notre contribution aux objectifs de l’Accord de Paris à travers l’analyse **de la progression des émissions de CO<sub>2</sub> évitées du portefeuille Capenergie 4**, permises par la production d’énergies renouvelables issues des investissements réalisés. En 2023, les entreprises du portefeuille ont évité 345 337 tCO<sub>2</sub>, représentant 106 946 tCO<sub>2</sub> au niveau de Capenergie 4 (pour la part attribuable au fonds<sup>2</sup>). Ce résultat est issu d’une méthode de calcul élaborée en interne avec l’appui d’un cabinet de conseil, détaillée dans la note méthodologique ci-dessous.



La plupart des entreprises du portefeuille étant toujours dans la phase de développement de leurs projets, nous attendons **une croissance significative de cette contribution dans les prochaines années grâce à l’opérationnalisation d’un plus grand nombre de projets.**

- (1) *A noter que les chiffres ci-dessus sont une meilleure estimation utilisée à titre d’information. Le résultat final dépendra du calendrier de développement du portefeuille, des facteurs de réussite et des zones géographiques. Ces capacités sont nettes des facteurs de réussite appliqués à la réserve de projets actuelle de chaque société du portefeuille. Elles sont basées sur une participation de 100 millions d’euros dans les projets.*
- (2) *Les facteurs d’émissions de CO<sub>2</sub> de chaque pays ont été pris en compte pour refléter les différences entre les facteurs nationaux d’émissions de CO<sub>2</sub>. Ils sont extraits de la base de données 2019 de l’Agence Européenne de l’Energie pour les projets européens.*

<sup>2</sup> Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau de Capenergie 4 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la part de détention d’Omnes Capital dans les entreprises du portefeuille.

**Note méthodologique | Emissions évitées**

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées est basé sur un facteur d'émission qui est déterminé au niveau de chaque pays d'opération, selon le mix énergétique national, à partir des données de l'Agence Environnementale Européenne. Les émissions évitées sont ensuite calculées en appliquant ce facteur d'émission à la production d'électricité moyenne des actifs opérationnels sur l'année et dans chaque pays d'implantation.

La méthodologie de calcul des émissions évitées sera raffinée en 2024, afin d'accroître sa robustesse en utilisant des cadres internationaux de référence et ainsi faire transparaître la contribution des sociétés en portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

**2.2. Résultats pour 2023**

Dans l'attente de la formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour Capenergie 4, nous évaluons l'alignement du fonds aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs – **les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les émissions de CO<sub>2</sub> évitées.**

Indicateur	Résultats 2023	Taux de couverture <sup>3</sup>	Détails
<b>Emissions de GES</b>	<b>477 797 tCO<sub>2</sub>e</b> , représentant <b>55 066 tCO<sub>2</sub>e</b> au niveau du fonds <sup>4</sup>	39%	Toutes les entreprises du portefeuille ne mesurent pas encore leur empreinte carbone. En effet, la majorité d'entre elles sont des structures de petites tailles à un stade de développement précoce. Seulement 6 entreprises ont des projets opérationnels et trois d'entre elles ont pu calculer leur empreinte carbone en 2023. A travers notre future stratégie Climat & Biodiversité, nous prévoyons d'accompagner les entreprises à l'évaluation de leur empreinte carbone. Un travail d'harmonisation des méthodologies sera également réalisé en collaboration avec les entreprises courant 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> évitées</b>	<b>345 337 tCO<sub>2</sub></b> représentant <b>106 946 tCO<sub>2</sub></b> au niveau du fonds	51%	En 2023, quatre entreprises ont généré 1 259 GWh d'électricité issue de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a évalué à 345 337 tCO <sub>2</sub> le montant des émissions évitées grâce à la production d'énergies renouvelables. Les émissions de CO <sub>2</sub> évitées augmenteront dans les années à venir, à mesure que les projets actuellement en développement et en construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en-deçà des 2°C, et en cela la stratégie de Capenergie 4 est pleinement alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.

<sup>3</sup> Exprimé en pourcentage des encours totaux de Capenergie 4.

<sup>4</sup> Montants pondérés par la part de détention d'Omnes dans les entreprises du portefeuille.

Le fonds Capenergie 4 n'utilise pas les indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union Européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

### 2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 4

Au travers de son processus d'investissement responsable, Capenergie 4 intègre la question du climat à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- Préinvestissement : une revue initiale de l'opportunité d'investissement est effectuée pour vérifier le **respect de la liste d'exclusion applicable à Capenergie 4**. Celle-ci a été établie par Omnes Capital et s'applique à l'intégralité de ses investissements. Elle assure ainsi **qu'aucun investissement** n'est réalisé dans le **charbon et dans les hydrocarbures non conventionnels** ;
- Due diligence : une analyse est menée par les équipes d'investissement lors de la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de l'entreprise en **matière de gestion de risques ESG**, y compris des risques climatiques, et **la contribution potentielle** de l'entreprise à la **réduction des émissions de CO<sub>2</sub>** par le biais de son activité ;
- Période de détention : le suivi des investissements couvre de nombreuses responsabilités, depuis la participation aux réunions du conseil d'administration jusqu'à l'appui au management pour professionnaliser les process de l'entreprise, en passant par le **rôle de "sparring partner" et l'aide à la mise en place d'outils de reporting** (y compris reporting ESG selon les critères d'Omnes) ;  
Notre principal outil est un système de notation interne « **Capenergie ESG Scoring Grid** », qui est appliqué à toutes les entreprises du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thématiques : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques ;  
Par ailleurs, nous utilisons une base de données pour **centraliser toutes les données relatives à l'ESG** sur les sociétés du portefeuille, à partir de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter des **données précises sur le sujet du climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée avec l'Accord de Paris et intégrant des objectifs et engagements, le plan d'actions associé, les initiatives mises en place pour les principaux postes émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois scopes etc ;
- Cession : Les équipes d'investissement procèdent à une évaluation de la performance ESG des actifs. Une vérification de la solvabilité du vendeur (Vendor Due Diligence - VDD) peut être effectuée, le cas échéant, en fonction du contexte de sortie.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue constant** avec les entreprises de notre portefeuille, et de **suivre leurs progrès** sur les indicateurs de performance climatique. A ce jour, l'alignement du fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué à une fréquence annuelle à travers le reporting et l'analyse des émissions de CO<sub>2</sub> évitées**. L'actualisation de la méthodologie interne utilisée pour le calcul des émissions évitées du portefeuille est prévue en 2024. L'évaluation de la contribution du fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris sera donc **mise à jour lors du reporting 2025 couvrant l'année 2024**.

### 2.4. Actions de suivi et ambition de Capenergie 4 pour 2024

En 2022, à des fins d'harmonisation des cadres de reporting ESG pour l'ensemble de nos fonds, nous avons **renforcé nos questionnaires ESG** en y intégrant les **indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**. Ces derniers incluent des données climatiques harmonisées telles que les émissions de GES et l'exposition des entreprises au secteur des énergies fossiles.

Des **analyses de risques climatiques** ont également été réalisées avec l'appui d'une équipe de consultants spécialisés. Ces analyses ont permis de nous apporter une vision plus précise de **l'exposition de notre portefeuille aux aléas climatiques**, ainsi que des **opportunités et risques de transition**. Ces différentes analyses seront présentées dans la section dédiée de ce rapport.

A travers la formalisation de notre stratégie Climat & Biodiversité courant 2023, nous prévoyons d'entreprendre un certain nombre **d'action clés, qui nous permettront de mieux traduire notre ambition climatique** à travers notre activité d'investissement :

- La **formation de nos équipes et de nos portefeuilles Capenergie** aux enjeux climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires du reporting climat) ;
- L'accompagnement de notre portefeuille pour **l'harmonisation des méthodologies de calcul** des émissions de GES afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats ;
- La **refonte de notre méthodologie des émissions évitées**, afin de l'aligner au plus près des cadres de référence internationaux. Cette refonte permettra notamment de prendre en compte les émissions de CO<sub>2</sub> issues des plateformes de production d'énergies renouvelables ;
- Sur la base de ces méthodologies, la **fixation d'un objectif de réduction des émissions de GES** à horizon 2030.

### 3. Stratégie d'alignement de Capenergie 4 avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

#### 3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique

A travers notre démarche d'investisseur responsable, nous **reconnaissons l'érosion significative de la biodiversité** causée par l'activité humaine et **notre responsabilité pour limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes**. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital. Ainsi, nous avons défini comme **priorité pour 2023 - 2024 la formalisation de notre stratégie d'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**. Ceux-ci ont été fixés par la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, et consistent en :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Une stratégie Climat & Biodiversité sera ainsi élaborée pour notre activité d'investissement en infrastructures renouvelables.

En 2023, nous avons cependant entrepris d'établir la conformité de Capenergie 4 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers le **reporting des 2 indicateurs des principales incidences négatives (PAI)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs incluent :

- La part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites localisés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones ;
- La part des investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques foncières / agricoles durables.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.



Indicateur d'incidence négative sur la biodiversité	Incidences 2023	Taux de couverture <sup>5</sup>	Détails
<b>Investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</b>	0%	80%	<p>Sept entreprises sur neuf du portefeuille ont rendu compte de cet indicateur. Cela représente environ 80% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p> <p>En 2023, six des entreprises du portefeuille dans le périmètre de reporting ont déclaré que leurs projets n'opéraient pas sur ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité. L'une des entreprises a signalé que certains de ses projets en phase de développement étaient situés à moins de 1 km d'une zone protégée ou à haute biodiversité. Après avoir effectué des évaluations d'impact environnemental (EIA) conformément à la réglementation, aucun impact négatif significatif n'a été identifié pour les projets.</p> <p>Omnes Capital prévoit de soutenir les entreprises du portefeuille dans leur effort de reporting, afin de collecter l'intégralité des données avant la publication des résultats, mais aussi d'affiner les données reportées, grâce à une description plus précise des enjeux et des mesures mises en place.</p>
<b>Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières / agricoles durables</b>	8%	100%	<p>A travers le reporting, nous avons identifié qu'une entreprise du portefeuille n'avait pas mis en place de pratiques ou politique liée à la gestion durable des terres en 2023. Celle-ci opère dans des projets de « repowering » qui consistent à optimiser la performance d'installations existantes. Les modalités de gestion durable des terres y sont donc plus limitées, car les plateformes sont déjà construites. Nous prévoyons de travailler en collaboration avec cette dernière à la mise en place de pratiques vertueuses pertinentes au regard de son contexte d'activité.</p>

L'utilisation de ces deux indicateurs nous permet à la fois de nous assurer de la **mise en place de mesures de protection appropriées** par les entreprises du portefeuille opérant proche ou sur des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la **présence de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité**. Ainsi, nous nous assurons que Capenergie 4 réponde aux **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** cités précédemment.

<sup>5</sup> Exprimé en pourcentage des encours totaux de Capenergie 4.

Au regard des informations reçues en 2023, nous souhaitons désormais accompagner davantage les entreprises dans les reportings d'informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **des pratiques vertueuses** mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité comme celles présentées dans l'encadré ci-contre, et de **capitaliser sur ces dernières en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et l'accompagnement des entreprises en portefeuille sera ainsi au cœur de la stratégie visée par Omnes.

#### Pratiques vertueuses des entreprises de Capenergie 4 en matière de protection de la Biodiversité

- Définition d'objectifs en matière de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée avec les objectifs internationaux
- Mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte biodiversité, aux phases de développement, construction, opération et fin de vie du projet
- Etude d'impact systématique pendant la phase de développement pour s'assurer que la biodiversité et les écosystèmes ne soient pas fragilisés par la mise en œuvre du projet
- Cartographie des sites pour identifier les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et interdire tout projet dans une zone à haute valeur pour la biodiversité
- Actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs à proximité d'un projet pour préserver la nidification des hiboux ; prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

### 3.2. Contribution de Capenergie 4 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

En 2022, nous avons initié des travaux pour obtenir une **compréhension plus fine de l'empreinte de Capenergie 4 sur la biodiversité**. Cette démarche vise à dresser un état des lieux concret, et ainsi réfléchir à des actions pour contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité.

La première étape a consisté en une **analyse qualitative des impacts et dépendances des secteurs solaire et éolien vis-à-vis des services écosystémiques** – soit les services rendus par la nature qui permettent la pérennité de l'activité. L'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance (NCFA), a été utilisé pour alimenter cette analyse.

Les conclusions de cette première analyse mettent en évidence un **impact potentiellement fort du portefeuille sur les écosystèmes terrestres**, lié à la construction des projets éoliens et solaires. L'éolien et le solaire ont des dépendances communes, notamment une **dépendance très matérielle liée à la régulation du climat** qui conditionne la continuité des opérations. Les fortes intempéries (ex. inondations, gel, vagues de chaleur extrêmes, vents violents) menacent en effet les installations et peuvent générer des dommages matériels et humains. Une analyse approfondie de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques a par ailleurs été menée et sera présentée dans la section dédiée aux risques ESG. Les impacts et dépendances sectoriels du solaire et de l'éolien terrestre sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Impacts des projets solaires		
Impacts	Description de l'impact <sup>6</sup>	Niveau de matérialité

<sup>6</sup> La description des impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et de sa dépendance aux services écosystémiques sont issus de l'outil [ENCORE](#).

<b>Utilisation des écosystèmes terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fermes de panneaux solaires utilisent les terres, impactant ainsi les habitats naturels pour la biodiversité. L'empreinte d'une ferme solaire de taille moyenne est évaluée à 22.5-25.9 m<sup>2</sup> / GWh.</li> <li>Le degré de sévérité de l'impact dépend du type de terre utilisée - l'utilisation d'une terre déjà artificialisée aura un impact moindre en comparaison à une zone protégée pour sa biodiversité.</li> <li>Les fermes solaires ont habituellement des barrières autour du périmètre d'opérations, ce qui limite le déplacement des espèces, et génère alors une fragmentation des habitats.</li> <li>Enfin, les fermes solaires compactent parfois le sol, ce qui entraîne des phénomènes d'érosion et de ruissellement.</li> </ul>	<b>Très élevé</b>
<b>Pollution de l'eau et des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des substances toxiques et dangereuses peuvent parfois être utilisées dans le cadre de la construction des fermes solaires, ce qui génère une pollution locale des sols et des eaux.</li> </ul>	<b>Faible</b>

<b>Impacts des projets éoliens terrestres</b>		
<b>Impacts</b>	<b>Description de l'impact</b>	<b>Niveau de matérialité</b>
<b>Utilisation des écosystèmes terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La construction d'éoliennes contribue à la modification des habitats.</li> </ul>	<b>Elevé</b>
<b>Pollution de l'eau et des sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de maintenance peuvent générer de la pollution (ex: huiles, déchets).</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Perturbations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les collisions avec les pales des éoliennes sont fréquentes et causent un nombre significatif de morts / blessures auprès des oiseaux et chauves-souris.</li> <li>La construction d'éoliennes dans des localisations défavorables causent des perturbations comportementales de la faune sauvage, notamment liées à la reproduction et la recherche de nourriture - jusqu'à 800m autour des éoliennes.</li> </ul>	<b>Moyen</b>

<b>Dépendances du solaire et de l'éolien terrestre aux services écosystémiques</b>		
<b>Dépendances</b>	<b>Description des dépendances</b>	<b>Niveau de matérialité</b>
<b>Eaux souterraines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus de production peut être maintenu en cas de rupture de ces services.</li> </ul>	<b>Très faible</b>
<b>Eaux de surface</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'activité est extrêmement dépendante de la régulation climatique, fournie par l'atmosphère, les habitats, la faune, l'eau, les sols et sédiments. La rupture de ce service écosystémique mettrait en péril la pérennité de la production.</li> </ul>	<b>Très élevé</b>
<b>Protection contre les inondations et les tempêtes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La plupart du temps, l'activité peut se poursuivre en cas d'interruption totale du service écosystémique.</li> </ul>	<b>Moyen</b>

**Stabilisation des sols et contrôle de l'érosion**

- Bien que moins pratique, le processus de production peut se dérouler sans le service écosystémique en raison de la disponibilité de substituts de protection des installations.

Moyen

**Note méthodologique | Analyse Biodiversité**

Approche méthodologique : L'outil [ENCORE](#) permet une analyse de double matérialité des risques sectoriels du solaire et de l'éolien liés à la biodiversité – c'est-à-dire des impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et de sa dépendance aux services écosystémiques. Les 11 facteurs d'impacts considérés couvrent les 5 grands facteurs d'érosion de la biodiversité – le changement d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes. 21 services écosystémiques sont analysés selon leur pertinence au regard des secteurs considérés.

Axes d'amélioration : En tant qu'approche sectorielle, l'analyse ne tient pas compte des pratiques réelles des entreprises en portefeuille. Comme indiqué dans le zoom sur les pratiques vertueuses pour la biodiversité, certaines participations mènent par exemple des actions ciblées pour limiter la perturbation de la faune locale.

**3.3. Mesure de l'impact de Capenergie 4 sur la biodiversité**

Au cours des derniers mois 2023, nous avons développé un benchmark de performance biodiversité pour Capenergie 4 et son fonds successeur, Capenergie 5. Nous avons également développé une boîte à outils biodiversité, qui comprend des leviers d'action pour les sociétés en portefeuille des deux fonds. Nous avons également investi dans des outils pour nous permettre de produire une empreinte biodiversité. Nous continuerons d'accompagner les sociétés de notre portefeuille dans la définition de leurs propres objectifs.

## 4. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

### 4.1. Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation et de gestion des risques lié à la prise en compte des critères ESG

Nous appliquons au fonds Capenergie 4 la **politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité** d'Omnes, réalisée en conformité avec l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Celle-ci vise à décrire la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui **pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds**. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer aux risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

**Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme** des investisseurs. Les risques de durabilité sont traités selon les axes suivants :

- **Environnement** : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), impact sur l'habitat, utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits humains, au bien-être des populations, à la gestion des ressources humaines au sein des entreprises etc. ;
- **Gouvernance** (émetteurs) : questions relatives à la stratégie des entreprises, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, à l'équilibre des pouvoirs etc.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, notamment dans la mesure où les risques doivent s'analyser différemment **selon le secteur et les spécificités de l'activité** des entreprises, ainsi que selon leur **stade de maturité**. L'analyse de la durabilité est réalisée sur la base **d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation**, mais cohérents d'un point de vue méthodologique. Omnes s'appuie essentiellement sur des **audits et des remontées d'information** de la part de ses participations. Nous devons ainsi prendre en compte le risque lié à la mauvaise information dans le cadre des analyses ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités de durabilité dans **notre processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement** afin d'appréhender tous les potentiels risques à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

### 4.2. Principaux risques en matière de durabilité

#### 4.2.1. Caractérisation des risques en matière de durabilité

Nous avons regroupé les risques en matière de durabilité sous 4 grandes catégories : les risques liés au changement climatique, à la biodiversité, à la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant fournit une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
<b>Risques liés au changement climatique</b>	
<b>Risques climatiques physiques</b>	<p>Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à l'augmentation des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques de long terme tels que la montée des eaux). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et donc doivent être limités. Une analyse a été conduite par Omnes Capital pour évaluer l'exposition de Capenergie 4 aux risques physiques liés au changement climatique, les résultats sont présentés dans la <a href="#">section dédiée</a> du rapport.</p>
<b>Risques climatiques de transition</b>	<p>Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations &amp; ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes de leur impact potentiel. Une étude des risques et opportunités de transition pour le fonds a été réalisée, les conclusions sont présentées dans la <a href="#">section dédiée</a> du rapport.</p>
<b>Risques de contentieux</b>	<p>Les risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à la non prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas à long terme leurs engagements.</p> <p>Omnes a vocation à investir dans un panel d'entreprises européennes (majoritairement françaises). Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises porteuses de croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact sur l'environnement et plus de prise en compte de l'aspect humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé par des contentieux.</p>
<b>Risques liés à la biodiversité</b>	
<b>Risque d'érosion de la biodiversité</b>	<p>L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques se produire. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments / entrepôts sur des zones non bâties, besoins et consommation des matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures...).</p>
<b>Risques liés à la gouvernance</b>	
<b>Risques réputationnels</b>	<p>Le risque réputationnel correspond à l'impact que peut avoir un événement négatif sur l'image d'une organisation.</p> <p>Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou d'éthique peut s'avérer impactant à la fois pour la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et pour la société de gestion elle-même.</p> <p>Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour le fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, de situation de potentiel de corruption ou de blanchiment d'argent &amp; de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'une des entreprises financées détenues dans nos fonds.</p>
<b>Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers</b>	<p>Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action juridique pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale.</p> <p>Ces risques pourraient venir limiter la rentabilité financière et la liquidité à terme des fonds gérés.</p>

<b>Risque de désengagement actionnarial</b>	<p>Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille qu'elles soient inscrites à la cote ou non.</p> <p>Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de dispositifs sociaux (plan d'intéressement, de formation...) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des mandataires, audit...).</p>
<b>Risques de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille</b>	<p>L'organisation d'Omnes permet d'engager un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants.</p> <p>Le risque viendrait d'un défaut d'analyse et de compréhension de nos partenaires.</p>
<b>Risques de corruption, de blanchiment de capitaux &amp; financement du terrorisme, d'abus de biens sociaux</b>	<p>La corruption et le blanchiment de capitaux correspondent au fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ou l'utilisation prévue des bénéfices retirés de l'investissement.</p> <p>Omnes a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance des participations et des investisseurs des fonds visant à diminuer la survenance de ce risque lors de la réalisation de ses investissements. Le risque pourrait toutefois venir d'un mauvais paramétrage des bases de données utilisées ou de la non-détection de malversations au sein des entreprises financées.</p> <p>Le risque de sanctions de ces entreprises pour de tels agissement impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à terme de cette participation.</p>
<b>Risques sociétaux</b>	
<b>Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines</b>	<p>Les politiques à mettre en œuvre par les Etats et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités nécessitent une modification du mode de vie actuel. Ces adaptations vont concerner à la fois les moyens des transports, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, les besoins de formations et de sensibilisation. Ces modifications du mode de vie vont concerner la vie professionnelle et la vie personnelle des collectivités.</p>
<b>Risques assurantiels</b>	<p>L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de biodiversité engendrera un surcoût assurantiel (catastrophes naturelles, augmentation du niveau de la mer et ses impacts sur les littoraux...).</p>
<b>Risques médico-sociaux liés aux changements climatiques et besoins d'adaptation</b>	<p>L'ensemble de ces bouleversements (climatiques, pandémies, changement d'organisation induits) pourront avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress...). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.</p>

#### 4.2.2. Zoom sur l'exposition de Capenergie 4 aux risques environnementaux

Nous avons entrepris une **analyse des risques climatiques physiques** qui a permis de fournir une vision de **l'exposition de Capenergie 4 aux aléas climatiques à long terme**. Le niveau de risque climatique du portefeuille d'investissements a été déterminé par une double analyse :

- L'exposition des actifs selon leur implantation géographique, à partir des données de l'Atlas Interactif développé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
- La sensibilité aux aléas climatiques des technologies utilisées, à partir d'informations qualitatives de sources de référence en matière de changement climatique.

##### a) Analyse des risques climatiques physiques

Les entreprises du portefeuille de Capenergie 4 concentrent trois types d'activité : **la production d'énergie solaire, d'énergie éolienne et le stockage d'électricité par batteries**. Nous avons débuté notre évaluation des risques physiques par une analyse qualitative de la sensibilité de ces technologies aux aléas climatiques. Un tableau contenant la description du degré de sensibilité de chaque technologie peut être trouvé [en Annexe](#), et les conclusions de cette analyse pour Capenergie 4 sont décrites ci-dessous.

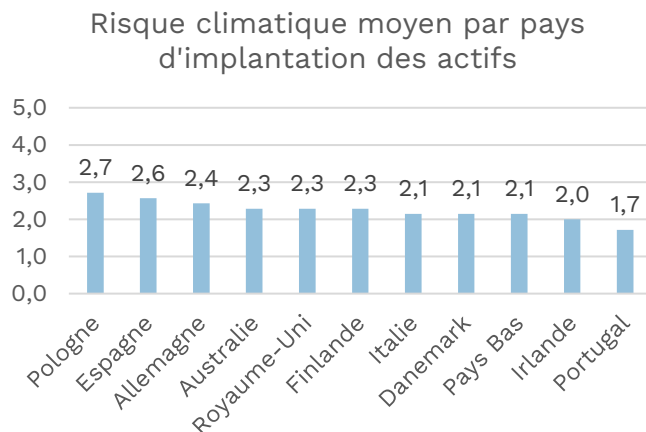
Ces **trois activités sont relativement moins sensibles aux aléas climatiques** que celles d'autres secteurs (ex. hydrocarbures, construction). Bien que certains aléas climatiques puissent impacter le rendement (ex. chaleurs extrêmes pour les panneaux solaires ; vents violents pour les éoliennes), **l'intégrité des installations n'est généralement pas mise en péril**. Une tendance à l'adaptation des technologies aux aléas climatiques permet également de rendre les actifs plus résilients (ex. matériaux plus résistants, revêtement antigivre pour les panneaux solaires).

De plus, les trois technologies – panneaux solaires photovoltaïques, éoliennes et installations de stockage d'électricité – représentées dans le portefeuille de Capenergie 4 ont des niveaux de sensibilité qui varient selon l'aléa considéré. Il ressort de l'analyse que **les éoliennes sont les technologies les moins sensibles aux aléas climatiques**, suivies par les panneaux solaires photovoltaïques et les installations de stockage. Les systèmes de stockage d'électricité par batteries sont relativement plus sensibles au risque climatique, néanmoins l'activité ne représente que 6% des actifs de Capenergie 4.

Nous avons complété notre analyse par une **étude d'exposition des pays d'implantation des actifs aux aléas climatiques**, afin de déterminer un niveau de risque global du portefeuille pour chaque aléa climatique. Les résultats exprimés dans les graphiques ci-dessous sont pondérés par les montants investis dans les entreprises du portefeuille Capenergie 4 et ceux investis par les entreprises dans leurs projets.

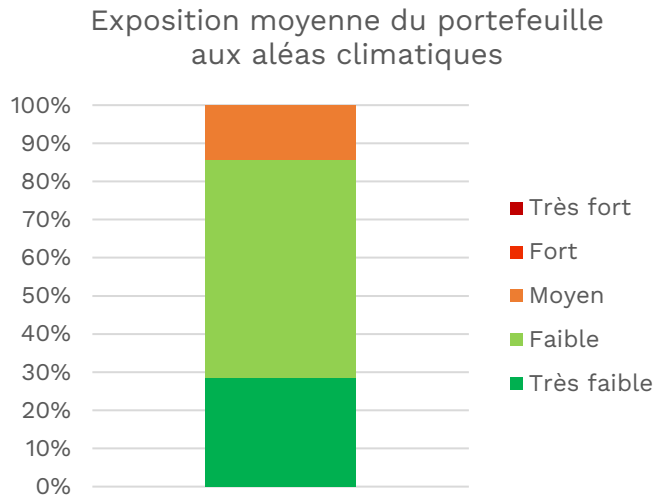
Nous avons pu observer que **les pays dans lesquels sont localisés les actifs du portefeuille sont globalement faiblement exposés aux aléas climatiques**.

Cela s'explique par le fait que **les investissements sont principalement situés en Europe**, où les aléas climatiques devraient varier avec une amplitude plus modérée que dans d'autres régions du monde (ex. Asie et Amérique Centrale plus exposés aux cyclones, tsunamis, inondations). **La variation des niveaux de risques entre les pays est faible**, ce qui signifie que le niveau de risque est homogène entre les pays hébergeant les actifs. La Pologne est le pays le plus exposé, notamment au risque de vague de froid / gel et de changements liés au vent.

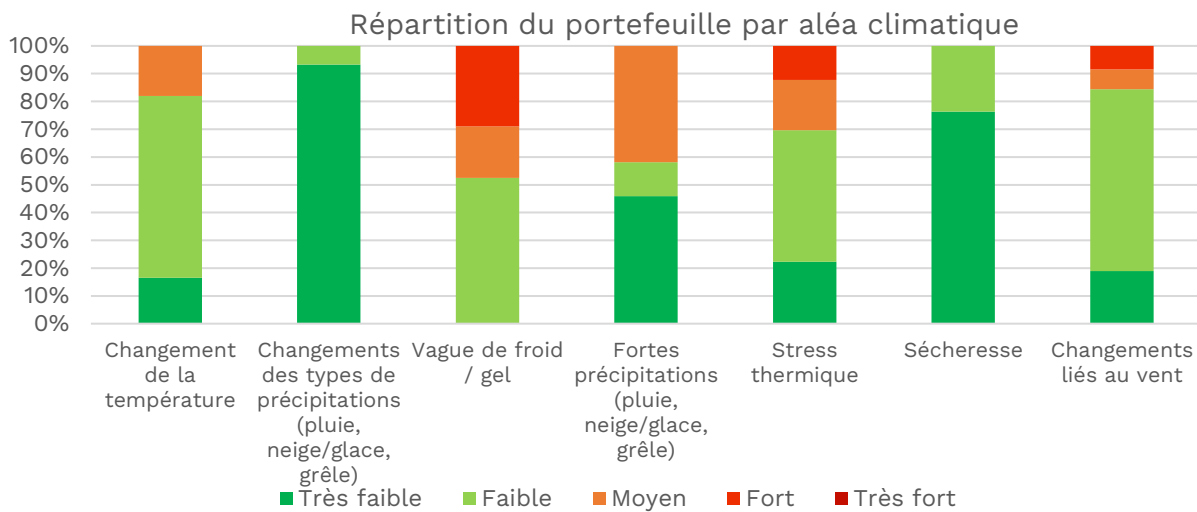




**Capenergie 4 est relativement faiblement exposé aux aléas climatiques.** Ceci est le résultat de la faible exposition géographique des actifs, et de technologies généralement préservées des aléas climatiques, notamment l'éolien et le solaire.



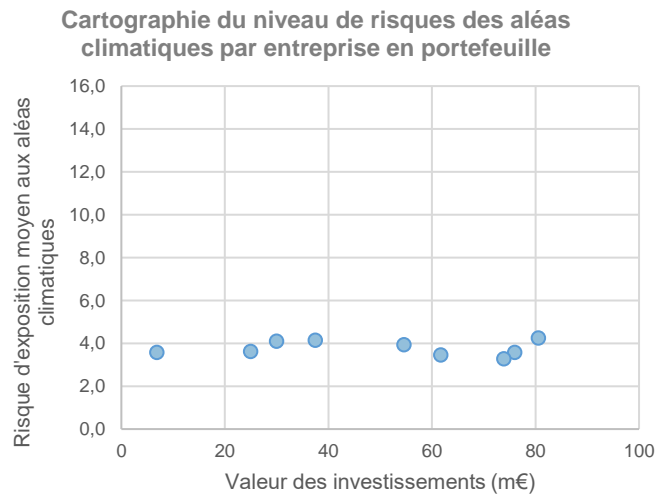
Le **gel, le stress thermique et les fortes précipitations** sont les aléas climatiques auxquels le portefeuille est le plus exposé. En effet, deux projets éoliens d'envergure sont situés en Allemagne et en Finlande où le risque de gel est fort ; or le gel peut sérieusement



endommager les éoliennes. Quant au stress thermique, il impacte notamment le rendement des panneaux solaires qui décroît progressivement au-delà des 25°, ainsi que les systèmes de stockage par batteries qui surchauffent rapidement. Le risque associé est particulièrement significatif en Australie et en Espagne, où le fonds détient des projets solaires et de stockage. Enfin, les fortes précipitations mettent en péril les fermes solaires et les installations de stockage, en lien avec le risque de tempête de grêle et d'inondation. Néanmoins, le risque d'intensification de l'aléa à long terme dans les pays d'implantation est faible.

Les investissements de Capenergie 4 ont un **niveau de risque climatique homogène et relativement faible** (voir grille d'évaluation), y compris pour les entreprises du portefeuille dans lesquelles le fonds a investi le plus de capitaux.

Cette analyse des risques climatiques physiques nous permet de préciser notre vision de **l'exposition de Capenergie 4 aux aléas climatiques à long terme**. La prochaine étape pour le fonds sera d'accompagner entreprises du portefeuille dans leurs **réflexions sur la mise en place de mesures d'adaptation** spécifiques à leurs risques.



### Note méthodologique

**Approche méthodologique** : L'analyse des risques climatiques repose de Capenergie 4 est le résultat d'une approche qui associe la localisation géographique des actifs, ainsi que les technologies utilisées dans les modes de production (éoliennes, solaires, batteries pour le stockage de l'énergie produite). Ces deux visions complémentaires ont permis de déterminer le niveau de risque climatique global du portefeuille, ainsi que pour chacun des aléas climatiques sélectionnés au préalable. L'étude a également permis d'étudier l'exposition de chacun des pays d'opérations aux aléas climatiques pertinents pour l'activité du fonds.

**Sept aléas climatiques** ont été sélectionnés dans le cadre de l'analyse et sont alignés avec le référentiel de la Taxonomie Européenne. Ils couvrent à la fois des risques ponctuels et chroniques. Une correspondance a été dressée entre les aléas climatiques et les variables reportées dans l'atlas interactif du GIEC. Les aléas climatiques retenus sont les suivants :

- Changement de la température ;
- Stress thermique ;
- Vague de froid / gel ;
- Changements des types de précipitations (pluie, neige/glace, grêle) ;
- Changements liés au vent ;
- Sécheresse ;
- Fortes précipitations (pluie, neige/glace, grêle).

L'Atlas Interactif du GIEC permet d'observer la magnitude de variation des aléas climatiques selon la localisation géographique. Les hypothèses sélectionnées dans l'outil du GIEC sont les suivantes :

- Période de référence : 1850-1900 qui correspond à l'ère préindustrielle sur laquelle sont basés les objectifs de long terme de l'Accord de Paris. ;
- Scénario 4.5 du GIEC ;
- Horizon de long terme.

Une échelle de notation interne a été élaborée pour déterminer le niveau de risque associé à chaque aléa climatique, en se basant sur l'échelle de l'outil du GIEC. Elle comprend cinq niveaux de risques :

Résultat obtenu		Niveau quantitatif associé à l'aléa climatique	Niveau qualitatif associé à l'aléa climatique
1,0	3,0	1	Très faible
3,0	6,0	2	Faible
6,0	9,0	3	Moyen
9,0	12,0	4	Fort
12,0	15,0	5	Très fort

**Limites méthodologiques** : L'analyse ne tient pas compte de la capacité d'adaptation des actifs aux aléas climatiques. En effet, les entreprises en portefeuille peuvent adapter les processus de production en utilisant par exemple des matériaux plus résistants dans le design des technologies, qui réduisent la vulnérabilité aux aléas climatiques. Il serait également pertinent d'étudier un second scénario à 2030 pour évaluer les risques climatiques du portefeuille à plus moyen-terme. Enfin, l'outil du GIEC sélectionné pour réaliser cette analyse n'a pas permis l'intégration des risques

b) *Analyse des risques de transition*

Les risques de transition sont liés aux **effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone** : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations et ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes de leur impact potentiel. Si ces risques sont **difficilement chiffrables à ce stade**, Omnes Capital souhaite les anticiper afin qu'ils ne se produisent pas ou limitent leurs effets négatifs, par l'application des mesures suivantes :

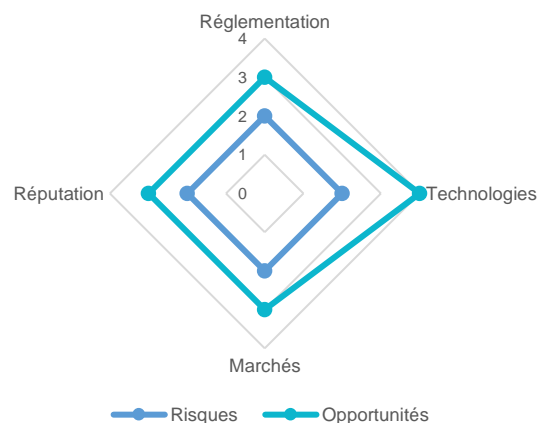
- Mise en place d'une **politique d'exclusion** visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de dommages environnementaux et/ou sociétaux ;
- Extension de la réalisation de **due diligences ESG** lors des investissements à chaque participation depuis 2021, avec **définition de plans d'actions ESG adaptés aux entreprises financées**. Les entreprises financées par Omnes Capital appartiennent à tous les secteurs d'activité et sont de maturité différentes, Omnes Capital définit donc un plan d'actions pertinent et atteignable pour chaque entreprise, permettant d'engager ou de poursuivre sa transition verte ;
- Création de **fonds finançant le développement d'énergies vertes (tels que les fonds Capenergie)** et de bâtiments durables.

Par ailleurs, nous avons réalisé une **évaluation qualitative des risques de transition associés à notre portefeuille Capenergie 4**.

Cette **évaluation sectorielle des niveaux de risques et opportunités de transition** aux horizons 2030 et 2050 a été menée avec l'appui de consultants ESG externes. Elle nous permet d'identifier que **les secteurs dans lesquels a investi Capenergie 4 ont des opportunités de transition qui surpassent les risques**. La transition énergétique représente donc bien un levier de développement pour le fonds.

Une synthèse de l'évaluation des risques et opportunités du secteur des énergies renouvelables à horizon 2030 et 2050 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Analyse des risques et opportunités de transition pour le secteur d'opération de Capenergie 4 - scénario 2° à 2050



	<b>Risques</b>	<b>Opportunités</b>
<b>Réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaux limités d'une réglementation contraignante à venir concernant les technologies et matériaux utilisés</li> <li>• <b>Réglementations environnementales</b> qui se développent et pourraient complexifier l'obtention de permis de construire et augmenter les coûts liés à la conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation favorable qui incite à une <b>part croissante des énergies renouvelables dans les mix énergétiques nationaux</b> (objectifs de l'Accord de Paris et Net Zero)</li> <li>• Structuration de la <b>tarification carbone</b> qui améliore la compétitivité des énergies renouvelables par rapport aux énergies fossiles</li> </ul>

<b>Technologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité effective d'une <b>tension sur les terres rares</b> qui pourrait exposer à des difficultés d'approvisionnement</li> <li>• <b>Avancées technologiques en matière de stockage</b> de l'électricité qui favoriseraient le déploiement des énergies renouvelables et diminueraient les coûts</li> <li>• Autres avancées technologiques pour <b>améliorer l'efficacité des technologies</b>, permettant une baisse des coûts</li> <li>• <b>Potentielle obsolescence des centrales à charbon et nucléaires</b> qui peut inciter les pays à investir dans les énergies renouvelables</li> </ul>
<b>Marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approvisionnement continu en électricité permis par les énergies non-renouvelables.</b> Ce risque devrait être atténué par l'optimisation des systèmes de prévisions et d'échanges</li> <li>• Les <b>systèmes de compensation carbone</b> des entreprises d'hydrocarbures représentent un <b>faible levier de concurrence, dû à leur controverse</b></li> <li>• Tendance lourde d'une <b>demande croissance en énergies faiblement carbonées</b>, encouragée par les objectifs de transition énergétique des pays et des entreprises</li> </ul>
<b>Réputation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Plaintes des parties prenantes</b> (ex. conditions de délivrance des permis) qui devraient se limiter à une envergure locale</li> <li>• <b>Campagnes locales contre certains projets</b> (ex. perception mitigée des éoliennes par les habitants) qui devraient augmenter en lien avec le déploiement de nouveaux projets</li> <li>• <b>L'adoption des énergies renouvelables devrait être croissante</b>, concomitamment au soutien en faveur de la transition énergétique, ce qui confère des avantages pour les entreprises d'énergies renouvelables</li> </ul>

### Note méthodologique | Risques de transition

Approche méthodologique : Le niveau de risque / opportunité est déterminé à la fois par la **probabilité d'occurrence** et par le **degré d'impact** potentiel sur l'activité. Le niveau de probabilité est défini pour deux scénarios :

- **Business as usual**, soit un scénario qui poursuit les schémas actuels
- **2°**, soit un scénario où les sociétés mettent en œuvre une transition énergétique efficace pour atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris

Les risques et opportunités de transition sont évalués à horizons **2030** (moyen terme) et **2050** (long terme).

Une échelle d'évaluation interne a été élaborée pour déterminer le niveau de risque associé à chaque risque / opportunité de transition, selon le score obtenu. Elle comprend 4 niveaux :

Min	Max	Niveau de risque / opportunité
0	0	<b>Neutre</b>
1	3	<b>Faible</b>
4	6	<b>Moyen</b>
7	9	<b>Elevé</b>

L'étude a été alimentée par une base documentaire, incluant les données de l'IEA (Agence Internationale de l'Energie) et l'outil d'analyse des risques ClimateWise.

Axes d'amélioration de la méthodologie : Les opportunités de transition telles que présentées dans les recommandations formulées par la TCFD considèrent 5 catégories : efficacité des ressources, source d'énergie, produits / services, marché et résilience. Notre étude couvre ces catégories, néanmoins la présentation des opportunités de transition pourrait être ajustée afin de s'aligner avec le cadre de la TCFD.

### 4.3. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait de **manière continue à travers nos activités d'investissement** et notre **engagement auprès de nos participations**, et constitue l'une des **priorités du Comité ESG interne** à Omnes.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas défini de règle de fréquence de revue du cadre de gestion des risques.

En revanche, le risque de durabilité est connecté de très près au risque de non-conformité puisque les obligations en matière de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi aussi bien au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) qu'au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et contrôlé à minima annuellement.

### 4.4. Plan d'action pour la réduction à l'exposition aux risques

Comme mentionné au long de ce rapport, nous avons défini comme **priorité ESG pour 2023 la formalisation de notre stratégie Climat & Biodiversité pour notre activité d'investissement dans les infrastructures renouvelables**. Plusieurs actions seront menées dans le but de réduire l'exposition de nos portefeuilles Capenergie aux risques ESG :

- **Au niveau d'Omnes :**
  - o Formation des équipes d'Omnes au sujet du climat et à la réalisation d'études spécifiques sur les risques physiques ;
  - o Renforcement de l'équipe ESG d'Omnes à travers la finalisation du recrutement d'un responsable ESG.
- **Au niveau des investissements :**
  - o Intégration d'un critère d'exposition géographique aux aléas climatiques dans la sélection des investissements ;
  - o Support des participations dans la réalisation de leurs études de risques climatiques à travers des formations, mise en relation avec des experts, mise à disposition d'outils et de cadres de référence, etc ;
  - o Accompagnement des participations dans la mise en place de mesures d'adaptation.

### 4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficilement mesurables, dans la mesure où des méthodologies robustes de valorisation des aspects ESG sont toujours en cours de développement. A ce jour, Omnes Capital n'a pas recours à des estimations quantitatives de l'impact financier des risques ESG.

Il nous apparaît néanmoins que des opportunités financières sont associées aux entreprises qui présentent une maturité ESG supérieure à leurs pairs. Nous avons ainsi pu observer un **accès facilité au financement** pour les entreprises en portefeuille démontrant des politiques et pratiques ESG robustes, dans certains cas de l'ordre de **30 points de base**.

## 5. Annexe

### 5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques

Aléas climatiques	Solaire	Eolien	Stockage
<b>Changement de la température</b>	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les batteries sont hautement sensibles aux variations de températures.
<b>Stress thermique</b>	Au-delà de 25°, le rendement est décroissant car l'efficacité des cellules photovoltaïques est réduite.	Faible sensibilité	Les batteries peuvent s'enflammer et/ou exploser en cas de fortes chaleurs ("emballement thermique") et leur efficacité est également réduite. Plusieurs cas d'incendies ont été reportés en lien avec des systèmes de stockage d'énergie.
<b>Vague de froid / gel</b>	Le gel diminue l'efficacité des panneaux solaires. Les cellules photovoltaïques peuvent être endommagées lorsque les températures descendent en-dessous de 0°. Les connexions électriques peuvent être altérées, entraînant des coûts de maintenance.	Le gel, notamment associé à une atmosphère humide, peut ralentir voire stopper les éoliennes.	Le froid peut entraîner des pertes significatives d'électricité stockée.
<b>Changements des types de précipitations</b>	En recouvrant les panneaux solaires, la neige empêche les rayons du soleil d'atteindre les cellules photovoltaïques et réduit ainsi leur efficacité. Une forte couverture nuageuse en cas de précipitations réduit le rendement.	Faible sensibilité	Faible sensibilité
<b>Changements liés au vent</b>	Faible sensibilité	Le changement climatique impacte la vitesse du vent, qui conditionne la production d'énergie éolienne. En l'absence de vent (<10km/h) les éoliennes ne fonctionnent pas ; les vents violents entraînent l'arrêt de sécurité des éoliennes qui pourraient sinon endommager les pales et les turbines.	Faible sensibilité
<b>Sécheresse</b>	Faible sensibilité	La sécheresse peut impacter la continuité de services, mais n'a pas d'impact sur l'intégrité de l'actif.	La sécheresse peut entraîner la corrosion des câbles sous terre.
<b>Fortes précipitations</b>	Les fortes précipitations, notamment les violents épisodes de grêle, peuvent générer de lourdes pertes matérielles et des coûts de maintenance élevés.	Faible sensibilité	Les inondations mettent en péril les installations de stockage d'électricité.

Légende :      Sensibilité faible       Sensibilité moyenne       Sensibilité fort

## 5.2.Principales Incidences Négatives du Fonds géré

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Incidences année 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Émissions de GES</b>	<b>Émissions de GES de niveau 1</b>	39.02 tCO <sub>2</sub> eq.	<p><i>Portée du reporting – Trois de nos entreprises du portefeuille ont pu fournir les données. Cela représente environ 39% de la valeur actuelle totale des investissements du Fonds. Pour les émissions de Scope 3, deux de nos entreprises du portefeuille ont communiqué leurs chiffres, représentant 28% de la valeur actuelle totale des investissements du Fonds.</i></p> <p>En raison de la nature des activités des entreprises du portefeuille, les émissions de GES de Scope 3 représentent la majeure partie de l'impact climatique des entreprises du portefeuille. D'après l'analyse réalisée, les pôles d'émissions les plus importants sont liés à l'achat de biens ainsi qu'au transport et à la distribution en amont.</p>	<p>Capenergie 4 va étendre ses investissements à un nouveau portefeuille d'entreprises en suivant la même stratégie. Cela signifie que l'empreinte carbone du Fonds devrait augmenter dans les années à venir.</p> <p>Omnes Capital prévoit de travailler avec les entreprises du portefeuille pour homogénéiser les méthodologies d'évaluation des GES et fournir des résultats en tenant compte à la fois des méthodologies basées sur le marché et sur la localisation, comme recommandé par les autorités de surveillance. Cette ambition a déjà été intégrée aux plans d'action individuels des entreprises du portefeuille existantes, qui ont été convenus avec leurs PDG et équipes de direction respectifs.</p> <p>Omnes Capital a développé une boîte à outils climatique avec le soutien d'un consultant externe au premier trimestre 2024. À l'avenir, cette boîte à outils servira de guide pour nos entreprises du portefeuille de tous les fonds Capenergie afin de mettre en œuvre différents leviers de décarbonisation dans leur chaîne de valeur. Omnes accompagnera nos entreprises du portefeuille en 2024 pour l'intégration de cette boîte à outils dans leurs stratégies de décarbonisation lorsque cela sera nécessaire.</p>
	<b>Émissions de GES de niveau 2</b>	467.70 tCO <sub>2</sub> eq.		
	<b>Émissions de GES de niveau 3</b>	54559.38 tCO <sub>2</sub> eq.		
	<b>Émissions totales de GES</b>	55066.09 tCO <sub>2</sub> eq.		
<b>Empreinte carbone</b>		180.54 tCO <sub>2</sub> eq. / €M investissements		
<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>		193.53 tCO <sub>2</sub> eq. / €M revenus		
<b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>		0 % des investissements	<p><i>Portée du reporting – Le chiffre couvre l'ensemble de nos sept entreprises du portefeuille.</i></p> <p>En 2023, Capenergie 4 a investi dans neuf entreprises dédiées au développement et à l'exploitation de plateformes d'infrastructures d'énergie renouvelable, principalement en Europe. Ces investissements sont alignés avec la liste d'exclusion d'Omnes Capital et la stratégie d'investissement de Capenergie 4, garantissant que les entreprises du portefeuille ne sont pas actives dans le secteur des combustibles fossiles.</p>	La stratégie d'investissement de Capenergie 4 sera poursuivie au cours des prochaines périodes de reporting.
<b>Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>		0% de production d'énergie non renouvelable	<p><i>Portée du reporting – Trois entreprises sur neuf du portefeuille ont communiqué les chiffres de production d'énergie. Cela représente environ 43% de la valeur totale des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</i></p>	En raison de sa stratégie d'investissement clairement définie, Capenergie 4 ne s'attend pas à déclarer de production d'énergie à partir de sources non renouvelables alors que le Fonds s'étend au cours des prochaines périodes de reporting.



	46.03% de consommation d'énergie non renouvelable	<i>Portée du reporting – Trois entreprises sur neuf du portefeuille ont communiqué les données. Cela représente environ 39% de la valeur totale des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</i>	Le Fonds vise à soutenir les entreprises du portefeuille dans le développement de stratégies d'approvisionnement énergétique alignées sur leurs activités, et ainsi augmenter la part d'énergie renouvelable consommée. Omnes Capital continuera d'utiliser sa grille de notation ESG Omnes pour orienter les discussions avec les entreprises du portefeuille sur la manière d'améliorer leur performance environnementale, y compris en ce qui concerne leurs stratégies d'approvisionnement énergétique.
<b>Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>	0.04 GWh / €M revenus	<i>Portée du reporting – Trois entreprises sur neuf du portefeuille ont communiqué leurs chiffres de consommation d'énergie. Cela représente environ 39% de la valeur totale des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</i>  Toutes les entreprises du portefeuille opèrent dans des secteurs à fort impact climatique, notamment dans la section D (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), telle que définie par le Règlement (CE) 1893/2006 établissant la classification statistique des activités économiques NACE.	La stratégie d'investissement de Capenergie 4 consiste à investir dans des développeurs résilients et compétitifs. À cet égard, Omnes Capital soutiendra les actifs pour réduire leur intensité de consommation énergétique en accordant une attention particulière à l'efficacité des bâtiments, à la mobilité et aux stratégies d'approvisionnement énergétique.  Une fois de plus, la grille de notation ESG d'Omnes est essentielle pour orienter les discussions et définir des priorités spécifiques à chaque entreprise du portefeuille.
<b>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</b>	0% des investissements	<i>Portée du reporting – Sept entreprises sur neuf ont rendu compte de cet indicateur. Cela représente environ 80% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</i>  En 2023, six des entreprises du portefeuille incluses dans le périmètre de reporting ont indiqué que leurs projets n'opéraient pas sur ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité. Une des entreprises, Ilmatar, a signalé que certains de ses projets en phase de développement étaient situés à moins d'1 km d'une zone protégée ou à haute biodiversité. Après avoir réalisé une évaluation d'impact environnemental (EIA) conforme à la réglementation, aucun impact négatif significatif n'a été identifié pour les projets.	Omnes Capital encourage ses entreprises du portefeuille à développer ou renforcer les procédures et les mesures de remédiation liées à la biodiversité. Omnes Capital continuera de soutenir les entreprises actuelles et futures du portefeuille dans la réalisation d'évaluations d'impact sur la biodiversité (EIA).  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Omnes Capital a intégré un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité en 2023-2024 avec Altitude AXA Climate, dans le but d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des entreprises du portefeuille sur la biodiversité. Cette évaluation sera intégrée dans le processus d'investissement, et Omnes discutera des résultats avec nos entreprises du portefeuille pour identifier les impacts potentiels et déterminer des plans d'action.</li> <li>• Omnes Capital a développé une boîte à outils biodiversité en 2023-2024 avec un consultant externe, dans le but de guider les entreprises du portefeuille sur les stratégies et actions à entreprendre tout au long du cycle de vie des projets. Omnes Capital accompagnera nos entreprises du portefeuille et encouragera la mise en œuvre de cette boîte à outils dans leurs stratégies à l'avenir.</li> </ul>
<b>Rejets dans l'eau</b>	0 tons / €M investissements	<i>Portée du reporting – Une entreprise sur neuf du portefeuille a communiqué les chiffres d'émission d'eau. Cela représente environ 10% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023. La seule entreprise ayant rapporté ce chiffre, Tag Energy, a confirmé qu'elle ne générât aucune émission directe de substances prioritaires, ni d'émissions directes de nitrates, phosphates et pesticides.</i>	Omnes Capital vise à sensibiliser davantage sur les émissions de substances dangereuses dans l'eau et à mieux soutenir les entreprises du portefeuille dans la mesure de cette métrique.

<b>Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</b>	0 tons / €M investissements	<p>Portée du reporting – Six entreprises sur neuf ont communiqué des chiffres sur les déchets dangereux. Cela représente environ 79% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p> <p><b>Toutes les entreprises ont déclaré qu'elles n'avaient généré aucun déchet dangereux pendant la période de reporting.</b></p>	Omnes Capital continuera de soutenir les entreprises du portefeuille dans le reporting et l'amélioration de leurs procédures existantes pour réduire la génération de déchets dangereux si nécessaire.
<b>Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	0 % des investissements	<p>Portée du reporting – Huit entreprises sur neuf du portefeuille ont rendu compte de leur implication dans des violations des principes du Global Compact des Nations Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (MNE). Cela représente environ 91% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p> <p>Aucune violation des principes du Global Compact des Nations Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (MNE) n'a été constatée en 2023.</p>	L'outil d'évaluation développé par Omnes Capital à la fin de 2022 sera utilisé pour évaluer toute violation des droits de l'homme, des droits du travail et de l'éthique des affaires. Ce sujet continuera d'être surveillé dans le cadre du rapport périodique du Fonds.
<b>Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	0% des investissements	<p>Portée du reporting – Huit entreprises sur neuf du portefeuille ont rendu compte de leurs processus et mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Global Compact des Nations Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (MNE). Cela représente environ 92% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p>	<p>Omnes Capital continuera de soutenir les entreprises du portefeuille dans le reporting de leur conformité aux principes du Global Compact des Nations Unies et aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.</p> <p>Le soutien aux entreprises du portefeuille pour la formalisation des politiques internes restera l'une des principales priorités de Capenergie 4 pour la prochaine période de reporting, intégrée aux plans d'action individuels.</p>
<b>Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</b>	14.06% l'écart salarial moyen entre les genres	<p>Portée du reporting – Trois entreprises sur neuf du portefeuille ont rendu compte de leur écart salarial non ajusté entre hommes et femmes. Cela représente environ 33% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023. Les sous-traitants sont exclus du périmètre de reporting pour les indicateurs sociaux.</p>	Omnes Capital continuera à poursuivre l'engagement en matière de reporting et à promouvoir l'égalité des sexes auprès des entreprises du portefeuille de Capenergie 4.
<b>Mixité au sein des organes de gouvernance</b>	6.11% pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance	<p>Portée du reporting – Six entreprises sur neuf du portefeuille ont rendu compte de la diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Cela représente environ 79% de l'ensemble des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p>	Omnes Capital continuera à promouvoir la diversité au sein des conseils d'administration des entreprises du portefeuille de Capenergie 4 à l'avenir, car elle est considérée comme un élément important pour une gouvernance d'entreprise durable.
<b>Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>	0% des investissements	<p>Portée du reporting – Le chiffre couvre 100% des investissements du Fonds à la fin de l'année 2023.</p> <p>En 2023, Capenergie 4 a uniquement investi dans des développeurs d'énergie renouvelable, conformément à son objectif d'investissement durable. De plus, comme mentionné dans la liste d'exclusion du Fonds, les armes controversées font partie des secteurs d'investissement interdits.</p>	Le Fonds vise à investir exclusivement dans le secteur des énergies renouvelables. Par conséquent, on s'attend à ce que Capenergie 4 n'investisse pas dans l'industrie des armes controversées dans les années à venir.